

# De plus en plus de Belges surendettés

**Près de 110.000 Belges « fichés » : les situations d'endettement problématique continuent à devenir plus fréquentes.**

**L**a crise économique n'a manifestement pas fini de déployer ses ailes. D'après l'analyse de l'Observatoire du crédit et de l'endettement, sur la base des chiffres de la Banque nationale de Belgique (BNB), jamais le Belge n'a été aussi surendetté. Quelques indicateurs marquants en attestent, tels que le nombre de Belges en procédure de règlement collectif

de dettes. A la fin juin 2014, il y avait 108.744 personnes placées par la justice belge dans cette forme de procédure qui vise à l'apurement des dettes. Pire : au cours du premier semestre de l'année, 1.526 nouvelles procédures par mois étaient enregistrées, contre 1.473 l'année dernière. D'autres indicateurs d'endettement interpellent, comme le montant de l'arriéré moyen

sur les crédits, de 8.832 euros. Alors que le taux de défaut des crédits hypothécaires reste acceptable (1,53 %), quoique dans la moyenne supérieure, le montant de l'arriéré des emprunteurs en délicatesse avec leurs comptes inquiète l'Observatoire du crédit : il est de 28.576 euros et devrait franchir la barre des 30.000 euros avant la fin de l'année. C'est le double des

montants d'application avant la crise de 2007-2008. La crise, venons-y. C'est elle qui porte le nombre de crédits défaillants à près de 350.000 unités. « *Il est peu probable que nous connaissions une réelle diminution du surendettement dans les prochains mois* », juge l'Observatoire du crédit. ■

► P.16 NOTRE DOSSIER

# Surendettement : près de 110.000 Belges touchés

**ENDETTEMENT** A la fin juin, 344.612 emprunteurs belges étaient en défaut de paiement

- Le nombre d'emprunteurs défaillants augmente.
- Le nombre de procédures de règlement collectif de dettes aussi.
- La crise, encore elle, n'a pas fini de faire des dégâts.

**D**evinette. Quel est le lien entre le dernier article publié par le professeur de politiques publiques Robert Reich (université de Berkeley) sur la concentration accrue de richesses dans les pays occidentaux et la situation de plus en plus préoccupante du surendettement des Belges ? Simple : le symptôme de la « forme de richesse dynastique », comme l'a appelé l'économiste français en vogue Thomas Piketty... Comment expliquer en effet que la situation du surendettement des Belges continue à se détériorer alors que la Banque Nationale de Belgique (BNB), source des statistiques dans les deux cas, montre trimestre après trimestre que le pa-

trimoine financier des Belges ne cesse de grimper ?

Reprenons dans l'ordre. D'abord, et c'est le plus préoccupant, le Belge n'a jamais été aussi surendetté. D'après l'analyse de l'Observatoire du crédit et de l'endettement (OCE), fondée sur les chiffres de la BNB, les prémisses d'un rebond de l'économie n'ont pas (encore) d'impact sur la toute grande majorité des indicateurs liés à l'endettement des Belges. Il y avait 344.612 contrats de crédits défaillants – entendez enregistrés dans la centrale des crédits aux particuliers pour au moins un remboursement non réalisé – à la fin juin 2014. D'après les estimations de l'OCE, il y en aura près de 348.000 à la fin de l'année, contre 341.416 un an plus tôt. Et ce, malgré la reprise annoncée, même timide. « *Il y a toujours un décalage entre la reprise économique et la reprise sociale* », explique Romain Duvivier, économiste à l'OCE. Pour l'institution, il ne fait pas de doute que la conjoncture détériorée depuis 2008 explique les difficultés financières des ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement. « *Les indicateurs d'endettement ne*

*vont clairement pas dans la bonne direction. On aurait pu croire à une inversion de tendance en 2014, mais on en est loin. L'un des indicateurs les plus problématiques est à mon avis le nombre de procédures de règlement collectif de dettes, qui est à un sommet historique de 1.526 dossiers par mois, contre 1.473, toujours par mois, en moyenne en 2013.* » Pour rappel, pareille procédure, dont l'injonction est d'origine judiciaire, a pour but d'aider la personne jugée surendettée à régler ses dettes tout en



**« Il y a toujours un décalage entre la reprise économique et la reprise sociale »** ROMAIN DUVIVIER

conservant une vie conforme à la dignité humaine. Fin juin 2014, 108.744 Belges étaient en procédure de règlement collectif des dettes, soit un peu plus de 1 % de la population majeure belge. « *Certes, ce n'est pas encore alarmant mais la tendance de fond l'est... On le constate également avec les arriérés en matière de crédits hypothécaires* », poursuit l'économiste. A cet égard, si le taux de défaut des crédits immobiliers est en hausse, à 1,53 %, « *ce*

*qui ne constitue pas encore un seuil inquiétant* », l'arriéré a grimpé de près de 6 % au 30 juin 2014, de 27.014 à 28.576 euros. « *D'après nous, il dépassera les 30.000 euros à la fin de l'année.* » L'arriéré moyen était de 14.850 euros en 2007... « *Le Belge a une brique dans le ventre et elle lui est de plus en plus difficile à digérer. Ce crédit est le premier qu'on essaie de rembourser quand on a des soucis d'ordre financier, mais dès qu'il pose réellement problème, l'emprunteur est vite pris dans l'engrenage. Souvent, des*

*problèmes de remboursement d'autres crédits se manifestent ensuite* », poursuit Romain Duvivier. Dans ce contexte, le fait que la loi protège plutôt bien le consommateur inquiète tout particulièrement l'OCE. « *La législation belge est même un modèle pour l'Europe. Par contre, c'est en matière d'apprentissage, de gestion d'un budget au quotidien, que le bât blesse. Il arrive souvent que les personnes qui sortent d'une procédure de règlement col-*

*lectif des dettes retombent dedans par la suite, preuve qu'ils n'ont pas toujours retenu la leçon. Pour l'anecdote, je me rappelle cette famille qui quelques jours après avoir apuré ses dettes, demandait une rallonge pour pouvoir fêter cela au soleil à l'étranger...* », rapporte Romain Duvivier.

Sylviane Delcuve, économiste chez BNP Paribas Fortis, à l'instar de l'OCE, estime aussi que « *si la croissance devait repartir, il n'est pas certain que le pouvoir d'achat des ménages, qui stagne depuis 2008, reparte à la hausse, d'autant que le taux de chômage ne donne pas de signes d'amélioration notable* ». Pour l'économiste, il est évident que le partage de plus en plus inégal des richesses explique cet apparent paradoxe entre patrimoine financier et problèmes accrus d'endettement. « *Seuls les revenus du capital ont permis à une minorité de nantis de l'être encore plus tandis que les revenus issus du travail n'ont pas réellement augmenté depuis 2007. Nous vivons par ailleurs dans une société de tentations, qu'il est parfois difficile de repousser...* », glisse l'économiste. ■

## LES CHIFFRES

### 1,53 %

C'est le taux de défaut des crédits hypothécaires à la fin juin (= crédits non remboursés). En moyenne, il oscille entre 1 et 1,25 %.

### 5,52 %

C'est le taux de défaut pour tous les types de contrats : crédits à la consommation, ouvertures de crédits, crédits immobiliers, etc.

### 8.832

C'est, en euros, le montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant. Pour les crédits hypothécaires, l'arriéré se montait à 28.576 euros à la fin juin 2014.

### 108.744

Le nombre de Belges en procédure de règlement collectif de dette à la fin juin.

F.M.